



AMBASSADE DE SUISSE  
EN ÉTHIOPIE

ADDIS ABÉBA, le 25 juillet 1968  
P. O. Box 1106

Réf.: 335.0 - I/dz

ad: ~~p.B.51.14.21.20.Niger~~ TP/hu  
~~p.B.51.14.21.20.Nigeria~~

Canons Oerlikon pour  
le Nigéria

Division des affaires politiques  
Département politique fédéral

B e r n e

en	RK	JH			
Date	29.7.	29.7.			30.7.
<b>CONFIDENTIELLE</b>					
EPD					
29. Juli 1968					
Ref. p. B. 51. 14. 21. 20. Nigeria					
p. B. 51. 14. 21. 20. Eth.					

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me réfère à mes deux lettres antérieures concernant la livraison de canons anti-aériens Oerlikon à différents pays.

Le Ministre d'Etat aux affaires étrangères, saisi par le Chef de l'Etat Major général de cette affaire, m'a convoqué cet après-midi pour me dire combien le Premier Ministre Aklilu et lui-même étaient ennuyés qu'une falsification de ces déclarations de non-réexportation ait été possible. Il m'a dit textuellement : "Nous aurions compris qu'une fraude de ce genre arrive dans un pays en voie de développement mais pas en Suisse, connue pour sa précision".

Ce qui semble incroyable à mon interlocuteur et au Premier Ministre, c'est que la maison Bührle ait pu mener les pourparlers sur une transaction de cette envergure sans exiger des assurances quant à l'identité des négociateurs et sans vérifier celle des acheteurs. Ce qui préoccupe surtout ces magistrats Ethiopiens, c'est la possibilité que ces canons soi-disant destinés à l'Ethiopie aient pu être exportés vers d'autres pays, surtout sur le continent africain.

Aussi, le Ministre d'Etat aux affaires étrangères m'a-t-il prié - après avoir entendu les explications que j'ai pu lui donner - de solliciter de votre part de plus amples renseignements et surtout des assurances qu'un pareil abus ne se reproduise pas.

Vous aurez reçu entre-temps ma communication par voie rapide, pour laquelle j'attends votre réponse afin de fournir aux affaires étrangères de plus amples détails

./.

*Etat sollten wie  
noch die Verantwortlichen  
Kern*

- 2 -

sur cette affaire regrettable.

Je finissais de dicter cette lettre lorsque je fus convoqué une deuxième fois par le Ministre d'Etat des affaires étrangères. Celui-ci m'informa que le Premier Ministre sollicitait les originaux des déclarations de non-réexportation dont vous m'avez envoyé des photocopies avec votre lettre du 8 juillet. En vue d'ouvrir une enquête ici, mes interlocuteurs désireraient également recevoir des documents qu'on a dû remettre à la maison Bührlé pour passer les commandes.

Vous ayant donné connaissance de ce qui précède par voie rapide, je vous serais obligé de me mettre autant que possible en mesure de répondre aux vœux exprimés par ces deux magistrats Ethiopiens.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L' Ambassadeur de Suisse :



Fernand Bernoulli